

cargaison qu'il n'avait pu vendre. Un des hommes fut tué dans une querelle qu'il eut avec son compagnon ; je ne pus apprendre ce que celui-ci était devenu , ni le nom du bâtiment.

Caou-Mouala avait aussi demeuré long-temps à Navih-Levou , la plus grande des îles Fidji : elle est située au nord-ouest du groupe. Ses habitans sont les plus féroces de tous , et beaucoup plus habiles que leurs voisins dans l'art de la guerre ; de sorte qu'on les redoute singulièrement. Pour se rendre plus formidables , ils se passent dans le trou du cartilage de leur nez des plumes longues d'un pied , qui s'étendant de chaque côté , ressemblent à d'immenses moustaches. Le chef de l'île , extrêmement friand de chair humaine , châtrait ses prisonniers et les engraisait comme des chapons ; il ne les tuait que lorsqu'il jugeait que leur chair était bien tendre. Il regardait les mains et surtout les pieds comme le morceau le plus délicat.

Après un séjour de deux ans , Caou-Mouala était parti des îles Fidji pour retourner à Vavao. Déjà en vue de la côte , le mauvais temps et le vent contraire l'en avaient éloigné ; il fut obligé de relâcher à Fotouma , dans l'archipel des Navigateurs. Les habitans , conformément à l'usage de leur île , s'emparèrent de sa pirogue et de tout ce qu'elle contenait. Un prêtre adressa un discours

aux dieux pour leur en faire l'offrande , et tout se partagea ensuite entre les chefs. Le pillage est regardé comme un devoir religieux , et l'on est convaincu que si on le négligeait , les dieux enverraient quelque maladie dans le pays. Quand on a dépouillé les étrangers de tout ce qu'ils possédaient , on leur fournit d'autres pirogues pour regagner leur pays ; on leur donne les vivres nécessaires , et on leur fait présent d'étoffes , de nattes , d'écailles de tortue , etc. La pirogue de Caou-Mouala était chargée de bois de sandal ; on ne lui en rendit pas un morceau , quoique les insulaires de Fotouma n'en fissent aucun usage. La pirogue fut brisée ; les chefs s'en partagèrent les planches , dont ils construisirent des pirogues plus petites : jamais ils n'en ont de grandes , parce qu'ils paraissent ne pas se soucier de fréquenter les îles éloignées. Ils ne connaissent donc d'autre pays que le leur , sauf quelques-uns d'entre eux qui sont partis par curiosité avec des étrangers.

Les insulaires sont toujours en guerre les uns contre les autres , et très-féroces : ils ont des piques , sur lesquelles ils s'efforcent d'élever le corps de leur ennemi après l'avoir percé. Ils garnissent de dents de requin des gantelets dont ils frappent et déchirent leurs adversaires.

Quelque temps avant l'arrivée de Caou-Mouala , un navire européen ou américain avait mouillé

le long de la côte. Les naturels s'avancèrent aussitôt dans leurs pirogues pour s'emparer, au nom de leurs dieux, d'une si belle proie. L'équipage les laissa monter à bord, croyant que la curiosité seule les y amenait; mais quand on vit qu'ils prenaient sans cérémonie tout ce qui se trouvait sous leur main, on fit feu sur eux. Alors ils se jetèrent à la mer et rentrèrent dans leurs pirogues; ils se hâtèrent de regagner leur île, avec une perte de quarante hommes.

Caou-Mouala passa un an à Fotouma; il s'embarqua sur une pirogue qu'il avait construite, et fit voile pour les îles Fidji, afin d'y prendre une nouvelle cargaison de bois de sandal. Il avait à bord trente-cinq insulaires de Tonga, en y comprenant quatorze femmes: il emmenait aussi quatre naturels de Fotouma, qui lui avaient demandé à le suivre pour voir de nouveaux pays. Chemin faisant il toucha à Lotouma, éloignée d'une journée de route de Fotouma. Les habitans en sont très-pacifiques: peu accoutumés à voir des étrangers, ils crurent qu'une si grande pirogue ne pouvait appartenir qu'aux dieux. Ils ne voulurent laisser débarquer Caou-Mouala et ses compagnons qu'après avoir étendu par terre des pièces d'étoffe depuis le rivage jusqu'à la maison qu'ils leur destinaient. Ils traitèrent leurs hôtes avec le plus grand respect. Caou-Mouala ne fit

qu'un court séjour à Lotouma: trois femmes voulurent se joindre à sa troupe; il les emmena. Enfin il aborda aux îles Fidji. Après quatorze ans d'absence, il était revenu à Vavao avec quatre pirogues, où se trouvaient cinquante Indiens, tant de Tonga que de Fidji et d'autres îles.

Les naturels de Fidji me parurent d'une race fort inférieure à celle de Tonga, et se rapprochant de la conformation des nègres: comme ils ne se frottent pas d'huile, leur peau est rude au toucher; ils ont les cheveux crépus et presque laineux. Leur physionomie est féroce et guerrière; elle n'a rien de noble ni de généreux. Ils regardent les naturels de Tonga comme enclins à la trahison, et ceux-ci leur adressent le même reproche. Je crois que ceux de Fidji combattent avec plus de fureur et d'animosité que ceux de Tonga, mais que ces derniers, quand on les a grièvement offensés, conservent plus long-temps le désir de la vengeance. Tout ce que Caou-Mouala m'avait raconté de l'horrible festin de Tchi-Tchia me fut attesté par des témoins.

Il y avait à Paou plusieurs Anglais ou Américains. Un seul témoigna le désir de s'embarquer sur la *Favorite*. On refusa de le recevoir; car, de même que ses compagnons, c'était un mauvais sujet qui avait déserté de son navire. Presque tou-

jours en querelle entre eux , trois avaient perdu la vie.

Nous eûmes complété en six jours notre cargaison en bois de sandal. En cinq semaines nous arrivâmes à Macao , le 25 décembre 1810. Comme je n'y connaissais personne , le capitaine me délivra un certificat attestant que j'avais fait partie de l'équipage d'un navire dont les naturels des îles Hapai s'étaient emparés , et qu'il m'avait amené de là à Macao.

N'ayant pour toute fortune qu'une soixantaine de piastres que ma mère adoptive m'avait données , je résolus de prendre du service à bord de quelque vaisseau de la compagnie des Indes. Le récit de mes aventures intéressa en ma faveur. Un bâtiment me reçut , et j'arrivai à Gravesend au mois de juin 1811. Je descendis à terre aussitôt , et j'allai à Londres. Je me croyais à la fin de mes malheurs ; je me trompais. Pendant que je cherchais la maison de mon père , qui pendant mon absence avait changé de demeure , les gens qui font la presse m'arrêtèrent , et me conduisirent à bord d'un bâtiment. J'écrivis sur-le-champ à un ami d'instruire mon père de ma venue et de cet incident fâcheux. Aussi joyeux que surpris , mon père accourut ; et après les premiers momens donnés à l'effusion mutuelle de notre tendresse ,

il s'occupa des moyens de me faire mettre en liberté. Il y réussit enfin au bout de huit jours , et je goûtai le plaisir de me retrouver auprès de lui.

Le long séjour de Mariner aux îles Tonga l'ayant mis à même de bien connaître les mœurs et les usages des naturels de cet archipel , on doit présumer qu'il les a décrits avec exactitude. Les détails dans lesquels il entre confirment ceux qu'on lit dans les relations de Cook , de d'Entrecasteaux et de J. Wilson. Le premier de ces navigateurs , qui a tracé un portrait si flatteur de ces insulaires , ne se doutait pas que le 17 mai 1777 il courût risque de la vie dans la fête de nuit qu'on lui donna. Les insulaires avaient arrêté un plan pour massacrer ce navigateur et tous les Anglais qui étaient descendus à terre. A un signal convenu on devait tomber sur eux. En supposant que les hommes de l'équipage restés à bord viendraient le chercher , on devait aussi s'en défaire ; et le nombre des Anglais se trouvant ainsi diminué , les Indiens pensaient qu'il ne leur serait pas difficile de prendre les vaisseaux. Le projet ne fut pas exécuté , parce que les chefs ne purent pas s'accorder sur le temps le plus convenable pour agir. Les uns voulaient que ce fût de nuit , d'autres préféraient le jour , disant que pendant

l'obscurité il ne serait pas si aisé de s'emparer des navires. Le père de Feinou était du premier avis ; contrarié de ce que la plupart des autres chefs ne s'y rendaient pas, il l'abandonna. Mariner tenait ces détails de plusieurs chefs, et notamment de Feinou, qui mourut pendant son séjour aux îles Tonga. C'était le fils de l'auteur du projet.

Parmi les renseignemens que l'on trouve dans la relation de Mariner, ceux qui concernent l'état des personnes dans les îles Tonga offrent des développemens que ne contiennent pas les récits des autres voyageurs, et qui jettent un nouveau jour sur ce sujet, parce qu'il l'a traité plus en détail.

Parlons d'abord des dignités religieuses.

Le Toï-Tonga et le Veatchi sont regardés comme les plus éminens entre les chefs ; ils passent pour les descendans des principaux dieux qui visitèrent autrefois les îles Tonga. Le Toï-Tonga est le personnage le plus considéré, puisque son nom signifie *chef de Tonga*. Le respect qu'on lui témoigne et le haut rang qu'il occupe dans la société tiennent entièrement à des motifs religieux. On lui rend en certaines occasions plus de respect qu'au roi même. Vers le mois d'octobre on lui offre, en grande cérémonie, les premiers fruits de la terre. Négliger ce devoir serait

encourir la colère des dieux. Les cérémonies de son mariage et de ses funérailles, ainsi que le deuil que l'on porte pour lui, sont soumis à des règles spéciales. Il n'est pas tatoué. Il n'est pas circoncis comme les autres insulaires. S'il veut subir cette opération, il faut qu'il la fasse faire dans une île étrangère. En parlant de lui, on se sert d'expressions particulières, et réservées uniquement pour lui.

Malgré le rang élevé qu'il tient, le Toï-Tonga n'a néanmoins qu'un pouvoir très-borné, et qui ne s'étend que sur sa famille et sur les gens qui dépendent de lui. Il a des possessions plus considérables que celles des autres chefs ; mais elles le sont moins que celles du roi.

On a vu plus haut que, malgré le peu de puissance positive dont jouit ce chef religieux, le roi avait supprimé sa dignité. Il craignait probablement que si un homme ambitieux en était revêtu, il n'en résultât des troubles, comme il arrive toujours lorsque l'autorité spirituelle veut s'immiscer dans les affaires temporelles. Cette haute fonction était héréditaire : le nom de famille du Toï-Tonga est Fatafé ; le dernier n'a laissé qu'un fils unique.

Le Veatchi est beaucoup inférieur au Toï-Tonga ; cependant le roi évite également sa présence, parce qu'il est obligé de lui donner les mêmes signes de déférence quand il le rencontre ;

quant à ces marques de respect, elles ne diffèrent pas de celles que le cérémonial prescrit à un chef subalterne envers son supérieur.

Les prêtres sont nommés *Fahé-ghehé*; ce qui signifie *distingué*, parce qu'on suppose qu'ils ont une âme différente de celle des autres hommes, ce qui les rend aptes à recevoir l'inspiration de la divinité. Quand elle a lieu, tout le monde, même le Veatchi et le Toï-Tonga s'éloignent par respect, parce que c'est le dieu lui-même qui parle. Dans toute autre occasion les prêtres n'ont d'autre droit aux égards, que ceux que l'on doit à leur famille: ils sont ordinairement de la classe des mataboulés.

Passons maintenant aux dignités civiles.

Le haou ou roi est absolu; il dérive ses droits au pouvoir suprême en partie de sa naissance, en partie de la force militaire à laquelle il est quelquefois obligé d'avoir recours pour assurer sa prérogative. Personne ne l'égale en puissance: il n'en est pas de même pour le rang; indépendamment des deux chefs religieux et d'un prêtre dans le moment de l'inspiration, il est inférieur aussi à plusieurs chefs qui sont alliés à la famille des deux grands dignitaires spirituels; s'il les rencontre, il leur doit des marques de déférence.

Les éghis, ou nobles ou chefs, sont ceux qui tiennent par les liens du sang à la famille du Toï-Tonga, à celle du Veatchi et à celle du roi. Tous et

eux seuls ont le privilège de relever le peuple ou un inférieur du tabou qu'il a encouru. On devient tabou quand on a touché un supérieur, ou même ses habits et sa natte ou quelque chose qui lui appartient; alors on ne peut plus se servir de ses mains pour manger, si l'on ne veut pas encourir la vengeance des dieux. Il existe un moyen facile de se relever de cette interdiction gênante: c'est de palper de ses deux mains les deux pieds de ce même chef ou d'un autre du même rang.

La noblesse se perpétue par les femmes. Quand la mère n'est pas noble, les enfans ne le sont pas non plus.

Les mataboulés sont les compagnons et les conseillers des éghis; ils veillent à l'exécution de leurs ordres; ils sont leurs maîtres des cérémonies: la considération dont ils jouissent dépend de celle que l'on a pour leur chef. On suppose qu'ils descendent de quelque famille noble ou de personnes recommandables par leur expérience et leur sagesse, à qui le roi ou d'autres grands chefs auront accordé leur amitié. Ils sont héréditaires par droit de primogéniture, mais ne peuvent prendre le titre qu'à la mort de leur père: de sorte que la plupart sont d'un âge mur; quelques-uns sont intendans des cérémonies funèbres, et d'autres constructeurs de pirogues; mais ils ne travaillent que pour le roi ou de grands

chefs. Les mataboulés conservent aussi les traditions et se les transmettent de père en fils.

Les mouas sont les fils ou les frères des mataboulés, et tous leurs descendans, mais les aînés seulement; les fils ainsi que les frères des mouas tombent dans la classe inférieure, et n'en sortent qu'à la mort de leur père ou de leur frère auquel ils succèdent. Ils sont chargés, sous la direction des mataboulés, de l'ordonnance des cérémonies, et ordinairement distribuent les mets et le cava dans les fêtes publiques; ils font comme les mataboulés partie du cortège des chefs. La plupart exercent une profession.

Les mataboulés et les mouas sont chargés du maintien du bon ordre dans la société; ils veillent sur la conduite des jeunes chefs, qui se permettent quelquefois des excès et des actes d'oppression envers la classe inférieure. En ce cas ils les avertissent, et si leurs avis ne sont pas écoutés, ils font leur rapport aux vieux chefs qui cherchent les moyens de remédier au désordre. Cette fonction contribue à leur assurer le respect de toutes les classes.

Les touas composent la dernière classe du peuple. Ils naissent tous *ki-fonnoua* ou laboureurs, quelques-uns sont aussi barbiers ou cuisiniers; ou bien s'occupent de sculpter des massues ou de tatouer. Ceux qui sont parens des mouas et qui

ont l'espérance de le devenir un jour, sont respectés par ceux qui ne peuvent pas prouver une pareille origine. Les professions regardées comme viles sont celles de barbier, de cuisinier et de laboureur; un moua ne peut les exercer.